

# ÉNERGIE

39<sup>e</sup> Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 7 - Mercredi 26 juin 2024 - 16h00

## VERS UNE REPRISE EN MAIN DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ À L'HORIZON 2026 ?

### INTERVENANTS

Animation par Olivier SCHNEID

**Julien BARRETEAU**

Directeur général délégué d'Enercoop

**François CARLIER**

Délégué général de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)

**Guillaume GILLET**

Directeur des affaires publiques d'Engie

**Franck ROUBANOVITCH**

Président du Comité de Liaison des Entreprises ayant exercé leur Éligibilité sur le marché de l'Électricité (CLEEE)

**Olivier SCHNEID**

*Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie d'avoir choisi d'assister à cette table ronde consacrée à l'avenir du marché français de l'électricité dans la perspective de la fin du dispositif de l'ARENH. Avant de présenter les quatre intervenants de cette session, je laisse la parole à Violaine LANNEAU, Secrétaire générale des services de la FNCCR. En effet, en raison d'un retard de train, Madame SAINT-PÉ, qui devait présider cette table ronde et introduire les débats, rejoindra la séance ultérieurement.*

**Violaine LANNEAU**

*Bonjour à toutes et à tous. En effet, j'ai été en relation avec Madame la Sénatrice Denise SAINT-PÉ toute la journée, qui hélas ne pourra pas introduire les débats de cette session de travaux mais elle devrait pouvoir nous rejoindre très prochainement. Elle m'a demandé de l'excuser de son retard et de lire son discours d'introduction.*



« Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à la présente table ronde qui sera consacrée à un sujet crucial pour nos concitoyens ainsi que pour l'ensemble des collectivités, des artisans, des commerçants ou encore des entreprises : celui du prix de l'électricité.

Il n'est désormais plus nécessaire de rappeler **les caractéristiques si particulières de ce bien de première nécessité, qui justifie que l'on se soucie de ses conditions d'accès, tant la récente crise énergétique nous a rappelé avec force qu'il s'agissait d'un sujet de préoccupation majeur.** Nous devons ainsi porter notre attention sur la question capitale des conditions à réunir pour permettre un accès « juste » à ce produit essentiel pour le quotidien de nos concitoyens, le bon fonctionnement de nos services publics et de notre économie.

Ainsi, une Commission d'enquête a été organisée par le Sénat pour se pencher sur l'avenir du système électrique. Cette Commission s'est donnée pour objectif d'enquêter notamment sur « le marché européen d'électricité, le mécanisme de formation des prix de l'électricité, ses conséquences sur nos entreprises, nos collectivités et sur les particuliers, ainsi que ses perspectives d'évolution ». Après six mois de travaux et de très nombreuses auditions des acteurs du système, les conclusions de cette Commission d'enquête, dont Mme SAINT-PÉ assure la vice-présidence, devraient être publiées très prochainement.

**Comme la présentation de la présente table ronde le relève, la récente crise énergétique a révélé l'ampleur des dégâts causés par une trop forte relativité du prix de l'électricité** et nous devons donc nous déterminer sur la façon de reprendre un contrôle sur les mécanismes qui conditionnent les modalités d'accès à ce produit de première nécessité. Cet objectif a d'ailleurs été mentionné à diverses reprises par plusieurs représentants de l'exécutif au plus fort de la crise. La question ainsi posée nous conduit à nous

interroger sur les règles de fonctionnement du marché européen de l'électricité ainsi que les mécanismes nationaux qui en découlent.

**Lors de la mise en consultation du projet de la Commission européenne portant réforme du marché européen de l'électricité, la Fédération a eu l'occasion de réagir en dénonçant une réforme qui manquait d'ambition dans la mesure où elle ne remettait pas suffisamment en cause les règles de fonctionnement de ce marché.** En effet, cette réforme ne conforte pas la possibilité de régulation des prix par les États membres hors situation d'urgence, et, par ailleurs, elle ne remet pas en cause les effets délétères de l'application du principe de contestabilité des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE), qui conduit ces derniers à s'éloigner toujours davantage des coûts de production de l'électricité en France.

**La Fédération s'est également exprimée dans le cadre de consultations publiques se rapportant au projet de nouvelle régulation publique du nucléaire,** élaboré dans la perspective de la fin du dispositif de l'ARENH fin 2025, en ce qui concerne notamment son impact sur le mode de calcul des TRVE. **À cette occasion, la FNCCR a pu rappeler le profond attachement de ses élus à un système de réglementation publique des prix de l'électricité et donc des TRVE, dont le mode de calcul devrait prémunir leurs bénéficiaires des soubresauts du marché, la question de la reprise en main du prix se traduisant ainsi par un rapprochement du niveau de ces tarifs de nos coûts de production nationaux.**

Toutefois, ce projet de régulation publique du nucléaire, issu d'un accord entre le Gouvernement et EDF, devait trouver une traduction dans un texte de loi dont la présentation a été reportée. Enfin, il convient de souligner que malgré le report de l'adoption de ce nouveau mécanisme de régulation dit post-ARENH, **un approvisionnement 100 % marché du TRVE à l'horizon 2026 est désormais prévu. Ce nouveau mode de calcul ne pourra que renforcer encore davantage l'instabilité de nos tarifs en les éloignant toujours plus de la structure des coûts du parc électrique français, ce à quoi les élus de la Fédération se sont très naturellement opposés.** Je souhaitais rappeler ainsi ces prises de position de la Fédération sur cette question devenue si essentielle pour la préservation de la cohésion sociale au sein de nos territoires, celui de la reprise en main du prix de l'électricité. »

Je vous remercie de votre attention et cède la parole à Olivier SCHNEID.

## Olivier SCHNEID

Il convient de signaler que la Commission d'enquête du Sénat mentionnée par **Violaine LANNEAU** doit remettre son rapport au plus tard le 17 juillet.

Aujourd'hui, nous accueillons **Julien BARRETEAU**, qui est Directeur général délégué d'Enercoop. Il a auparavant travaillé au sein de la DGEC et du SIPPAREC.

**François CARLIER** est Délégué général de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV). **Guillaume GILLET** est Directeur des affaires publiques d'Engie. Il a également représenté la France sur les questions de l'énergie et du nucléaire auprès de l'Union européenne. **Franck ROUBANOVITCH**, qui interviendra en visioconférence, est Président du Comité de liaison des entreprises ayant exercé leur éligibilité sur le marché de l'électricité (CLEEE). Le CLEEE compte 75 consommateurs industriels et tertiaires représentant en 2023 une consommation annuelle agrégée d'environ 50 TWh d'électricité.

Vous aurez remarqué l'absence de l'opérateur dit historique EDF. J'aimerais y revenir un instant. Le Directeur exécutif du Groupe EDF responsable du pôle client Marc BENAYOUN était invité à participer à cette table ronde. Toutefois, il a décliné notre invitation en invoquant un devoir de réserve en raison du contexte électoral mais comme des représentants d'EDF, dont son PDG, participent à ce congrès, on peut donc en conclure qu'EDF ne souhaitait pas s'exprimer sur le sujet de la présente session. La DGEC est également absente de cette table ronde pour le même motif. Ces absences sont donc liées à l'incertitude politique dans laquelle nous sommes plongés depuis l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale.

La question qui nous occupe concerne l'accord entre EDF et le Gouvernement, conclu le 14 novembre 2023, qui instaure, à partir d'un prix cible de 70 euros le MWh en moyenne sur quinze ans, des garde-fous, que le ministre délégué de l'Industrie Roland LESCURE qualifiait de « coupe-circuit ». Au-delà d'un seuil de 78 euros le MWh, 50 % de la rente nucléaire est reversée aux consommateurs. Au-delà de 110 euros le MWh, ce versement représente 90 % de la rente nucléaire. Les membres de la Commission sénatoriale sur le prix de l'électricité ont eu l'occasion de s'interroger sur la validité juridique de cet accord. Le rapporteur l'a qualifié de « feuille de papier recto verso ». Le Président de cette Commission, Franck MONTAUGE, s'interrogeait sur l'aura de secret entourant ce qu'il qualifiait de « pseudo-accord ». Luc REMONT, le PDG d'EDF, a pourtant présenté cet accord comme un fait acquis. Et lors de son audition Marc BENAYOUN semblait partager cet avis.

## Olivier SCHNEID

**Guillaume GILLET**, qu'en pensez-vous ? Pouvons-nous fonder nos discussions sur cet accord ?

## Guillaume GILLET



Il n'est pas en mon pouvoir de décider si cet accord est acquis ou non. Aujourd'hui, il s'agit du seul texte à notre disposition même s'il devra auparavant être approuvé par le Parlement. Lors des débats qui se sont tenus à Bruxelles, la France a pesé de tout son poids afin d'obtenir un contrat pour différence (*Contract for difference* - CfD) qui s'appliquerait au nucléaire existant, au nucléaire futur et aux énergies renouvelables. La France souhaitait la mise en place d'un système s'apparentant à une aide d'État, puisque le CfD génère des aides d'État, ce qui nécessitait une autorisation de la direction générale de la concurrence à Bruxelles. Mais finalement l'approche retenue est différente. Elle est dite « tout marchand », c'est-à-dire qu'EDF est libre de commercialiser ses volumes sous réserve d'appliquer les mécanismes de captation de la rente. Le seuil de 78 euros du MWh n'a pas été mentionné dans le projet initial de loi sur la souveraineté énergétique. Nous avons entendu certains ténors de la majorité dire que les prix n'étaient peut-être pas adaptés. Toutefois, jusqu'à preuve du contraire, c'est cet accord qui s'appliquera à compter de 2026.

## Olivier SCHNEID

**D'après l'analyse d'EDF, il n'est pas nécessaire de procéder à une traduction législative ou réglementaire de cet accord. François CARLIER**, qu'en pensez-vous ?

## François CARLIER

Dès le printemps 2024, nous considérons que cet accord était condamné pour plusieurs raisons.



En premier lieu, la consommation a baissé et les prix de marché ont chuté. Les tarifs choisis dans le cadre de cet accord n'étaient donc plus adaptés à la situation. Par ailleurs, ce système manquait de logique.

Il a été pensé avant tout pour les contrats entre EDF et les entreprises. En ce qui concerne les particuliers, les discussions ont porté sur les CfD et ce qu'ils pouvaient couvrir mais à aucun moment la question du tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE) n'a été abordée lors des discussions qui se sont tenues à Bruxelles. Le chantier du TRVE reste donc en l'état. La dissolution de l'Assemblée nationale fait peser encore plus d'incertitudes sur cet accord. À mon avis, les TRVE seront probablement pilotés à vue par la CRE et aucun grand schéma ne s'imposera pendant les deux ou trois prochaines années.

**Olivier SCHNEID**

**Franck ROUBANOVITCH, quel est votre sentiment ?**

**Franck ROUBANOVITCH**



En confirmant la validité de cet accord, il me semble qu'EDF fait montre d'une confiance excessive.

En premier lieu, la redistribution d'une partie des revenus d'EDF générés par la vente de l'électricité nucléaire au-delà des seuils de 78 euros par MWh et 110 euros par MWh devait faire l'objet d'un passage en loi de finances cet hiver, à la suite de l'abandon du projet de loi souveraineté énergétique. Compte tenu du contexte, on voit mal comment cette loi de finances pourrait être adoptée en 2025. A l'instar de François CARLIER, j'estime que cet accord a peu d'avenir. En second lieu, la composante des contrats de long terme directement passés entre EDF et de très grandes entreprises électro-intensives reste d'actualité, même si ces consommateurs ne souhaitent pas signer cet accord, jugeant que l'offre d'EDF n'est pas équilibrée.

**Olivier SCHNEID**

**Si des membres d'EDF présents dans la salle souhaitent réagir, qu'ils n'hésitent pas à se manifester. Franck ROUBANOVITCH, quelles sont les répercussions de ce manque de visibilité pour les membres du CLEEE ?**

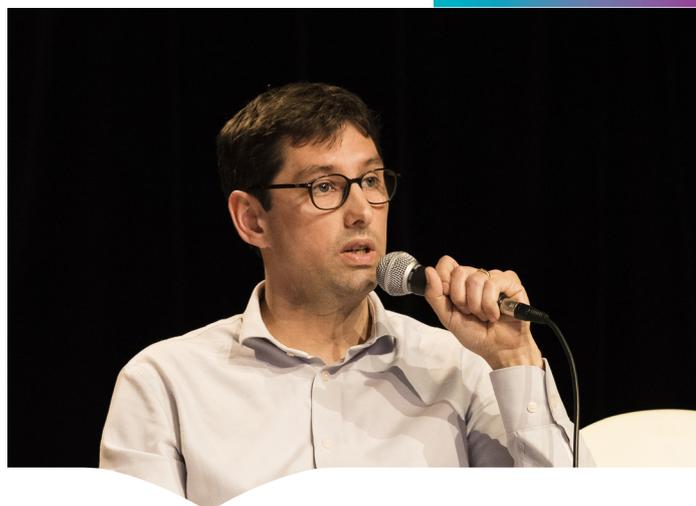
**Franck ROUBANOVITCH**

L'incertitude n'est pas plus marquée maintenant qu'avant la dissolution de l'Assemblée nationale. Le dispositif ne nous convenait pas du tout pour de multiples raisons, en particulier parce qu'il n'était pas protecteur et n'offrait pas assez de visibilité. Nous serons totalement soumis au marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les prix du marché étant actuellement modérés, il est possible d'acheter de l'énergie pour les années 2026 et 2027 à des conditions relativement correctes. Pour autant, nous plaiderons auprès de la prochaine majorité pour la mise en place dans les meilleurs délais d'un mécanisme de régulation. Il est essentiel de ne pas attendre la survenue d'une autre crise ou d'une dépression durable des prix qui mettrait EDF en danger. Nous solliciterons donc la mise en œuvre d'une régulation, de type CfD ou de type acheteur unique. Il existe de nombreux dispositifs à mi-chemin entre les contrats pour différence, qui sont relativement euro-compatibles, et le retour à une régulation plus forte. Les différents partis se sont exprimés à ce sujet. Nous sommes en accord avec la position du Rassemblement National et de la France insoumise, qui sont tous les deux partisans d'un retour à une forme de régulation plus forte. Nous sommes également favorables à la position exprimée par le PS et par les Républicains qui semblent soutenir les contrats pour différence. Seule la position de Renaissance, en particulier celle de Bruno LE MAIRE, ne nous convient pas.

**Olivier SCHNEID**

**Julien BARRETEAU, le réseau Enercoop est-il concerné par cette réflexion concernant le choix du mécanisme qui remplacera l'ARENH ? Il est à noter qu'Enercoop a souscrit à l'ARENH en 2023.**

**Julien BARRETEAU**



Enercoop a commencé ses activités de fourniture d'électricité en 2007 en tant que premier fournisseur d'électricité d'origine entièrement renouvelable. La totalité de notre approvisionnement est issue d'un contrat direct avec des producteurs d'électricité renouvelable.

Nous souhaitons donc promouvoir une forme de commerce équitable de l'énergie en proposant au consommateur final un prix de l'énergie basé sur les coûts. Nous essayons donc de trouver un modèle entièrement décorrélé des marchés. L'ARENH n'était donc pas une priorité. Toutefois, pour de multiples raisons, nous sommes exposés au marché. Lors de la forte augmentation des prix en 2021 et 2022, notre coût d'approvisionnement a atteint un niveau qui dépassait les capacités de paiement de nos clients.

**Olivier SCHNEID**

**Lors de la préparation de cette table ronde, vous m'avez indiqué que le choix d'Enercoop de recourir à l'ARENH avait fait l'objet de débats très approfondis au sein de votre société.**

**Julien BARRETEAU**

En effet, deux tiers de nos 100 000 clients sont sociétaires, c'est-à-dire co-propriétaires d'Enercoop. Cette décision a été prise en concertation avec eux. À l'origine, l'objectif de l'ARENH était de donner à des fournisseurs alternatifs des moyens d'être compétitifs et de développer leur propre actif de production.

C'est précisément ce que nous avons réalisé. L'approvisionnement ARENH, que nous avons commencé en 2023, nous a permis de réduire notre coût d'approvisionnement, de rester raisonnablement compétitifs et d'accélérer le développement de nouvelles installations de production d'électricité renouvelable. Notre objectif est néanmoins de sortir de ce système. Nous avons constaté qu'il était difficile de s'approvisionner et d'avoir des clients sur le long terme. Peu de producteurs souhaitent vendre sur le long terme. De plus, la baisse des prix limite l'intérêt de signer des *Power Purchase Agreement* (PPA). Enercoop porte une vision de long terme à la fois sur l'approvisionnement et la consommation. À la fin de l'ARENH, nous n'avons pas vocation à recourir à un dispositif régulé. Nous nous attendons à un approvisionnement entièrement basé sur le marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec la mise en place d'un bouclier tarifaire en cas de crise. Ce dispositif, qui n'apporte pas de visibilité à tous les acteurs, ne nous satisfait pas.

**Olivier SCHNEID**

**Je m'adresse aux syndicats d'énergie présents dans la salle. Cette incertitude vous pose-t-elle des difficultés ?**

**Jérémie FOURAGE (de la salle),**

**Responsable des achats d'énergie du Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN)**

En tant qu'acheteurs, nous sommes fortement préoccupés par cette incertitude. La fin de l'ARENH nous obligera à revoir notre stratégie d'achat. Il nous faut prévoir des volumes supplémentaires à couvrir et peut-être modifier les conditions de déclenchement. Nous pouvons également nous demander ce qui se passera vraiment en 2026 et si un dispositif post-ARENH prévoyant l'acquisition de volumes en dehors du marché pourrait être mis en place. Car dans ce cas de figure, il ne faudrait pas surcouvrir trop de produits de base pour se retrouver vendeur dans quelques mois ou quelques années à un coût inférieur à nos coûts d'achat.

**Olivier SCHNEID**

**Concrètement, où en est votre groupement d'achat ?**

**Jérémie FOURAGE**

En ce qui concerne notre groupement, nous sommes en cours de consultation. D'ici deux ou trois semaines, nous souhaiterions être en mesure de couvrir les volumes d'électricité pour les années 2026 à 2028.

### Grégoire FOURCADE (de la salle),

Directeur général adjoint développement et prospective du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Cette incertitude nous place dans une position d'insécurité. Dès l'année dernière, nous avons choisi de commencer à couvrir l'année 2026 totalement sur le marché.

Nous avons eu la chance de bénéficier de prix moins élevés sur le long terme que sur le court terme. Nous essayons de profiter de cette anomalie de marché. Nous avons également passé des marchés pour les années 2027 et 2028. Nous achetons donc à très long terme. Lors de notre consultation pour les années 2025 et 2026, le fournisseur historique nous a indiqué qu'il n'était pas en mesure de nous communiquer un prix sur ces deux périodes. Nous aurions aimé savoir pour quelle raison EDF n'a pas été capable de proposer une offre au prix du marché classique. La forte baisse des prix nous permettra a priori de bénéficier de prix comparables à ceux proposés par le fournisseur historique. S'agissant du mécanisme de redistribution proposé, nous sommes très dubitatifs concernant sa facilité de mise en place. Par ailleurs, on peut se demander pour quelle raison EDF percevra une partie des revenus générés, de l'ordre de 50%, par la vente de l'électricité nucléaire pour des prix se situant entre 78 euros et 110 euros et même au-delà de 110 euros jusqu'à l'infini avec 10% de perception des revenus. Donc nous nous posons un certain nombre de questions mais en tant qu'acheteurs groupés, nous devons avancer et nous avons donc pris le risque d'acheter à long terme. Si les prix du marché avaient été plus élevés, il aurait néanmoins fallu anticiper pour ne pas être confrontés à une éventuelle envolée des tarifs. Nous avons deux principaux fournisseurs, Engie et Total, et Enercoop pour un lot d'électricité verte *premium*.

### Julien MOREAU (de la salle),

Directeur général adjoint du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de Vendée (SYDEV)

Je souhaiterais évoquer un autre élément d'incertitude. Du point de vue réglementaire, nous pouvons nous couvrir à long terme en réalisant un PPA, notamment dans le domaine de l'éolien. La manière d'intégrer ce mécanisme dans des offres de four-

niture pourrait être de travailler avec des formulations de prix en bloc plus spot. En l'absence de vent, il faut compléter au spot de la veille pour le lendemain, ce qui entraîne des incertitudes sur le prix. Lors de l'intervention du PDG d'EDF ce matin, j'ai compris qu'EDF avait l'intention de vendre le mégawattheure d'électricité à un prix compris entre 70 euros et 80 euros. Des frais de commercialisation seront ajoutés à ce tarif lorsqu'ils réaliseront une offre publique. Il s'agit également du prix de vente à des concurrents en gros. Ce prix servira donc probablement de référence en France durant plusieurs années.

### Olivier SCHNEID

Luc REMONT a fait part de son intention de « sortir d'un dispositif qui nous expose trop au court terme ». Guillaume GILLET, qu'en pensez-vous ?

### Guillaume GILLET

Engie n'est pas très différent des acteurs qui s'expriment dans la salle. Il existe un acteur dominant de marché. Ce n'est pas un péché véniel.

### Olivier SCHNEID

Vous seriez mal placé pour le dire, car vous êtes dominant ailleurs.

### Guillaume GILLET

Nous ne sommes pas dominants dans les mêmes proportions. Nous sommes dominants en Belgique. Ce n'est pas un péché aux yeux de la direction générale de la concurrence. Mais nous sommes en France dans la même situation que les acheteurs qui viennent de s'exprimer. Nous négocions avec EDF, acteur dominant, et rencontrons les mêmes difficultés que certains d'entre vous. Compte tenu du prix de réserve extrêmement élevé, il est difficile de se porter acquéreur de volumes. En outre, les Contrats d'allocation de production nucléaire (CAPN) n'ont pas été présentés comme des produits offerts aux fournisseurs alternatifs. Nous avons demandé d'emblée la possibilité de regarder l'ensemble des produits dans le nouveau système proposé par EDF. Dans un premier temps, il nous a été répondu par la négative. La possibilité d'aller sur les CAPN a néanmoins été évoquée récemment. Les énergo-intensifs qui regardent aujourd'hui les CAPN ont plus d'informations que les fournisseurs alternatifs, en particulier à propos des briques de risques.

Compte tenu de la rareté de ce type de contrats, EDF souhaitait probablement chercher d'autres acheteurs potentiels. Cela aurait pu permettre d'amortir la plage de prix 70-80 euros qui a été évoquée par Luc REMONT ce matin. Contrairement aux autres intervenants, je ne suis pas certain que cet accord soit condamné. Nous verrons. En tout état de cause, il existe dans cet accord une tension fondamentale entre la nécessité d'assurer la compétitivité de la France et le lancement d'un programme électronucléaire très ambitieux.

#### **Olivier SCHNEID**

**Le coût du grand carénage est d'environ 55 milliards d'euros et l'investissement dans les nouveaux réacteurs est de 67 milliards d'euros. François CARLIER, quelles sont les autres options ?**

#### **François CARLIER**

Nous - CLCV - sommes relativement éloignés de ces sujets. Dans le contexte actuel de prix bas, on retrouve l'atmosphère des années 2016 à 2018. Les prix étant bas, toute l'attention est portée sur les bonnes affaires à conclure. On peut toutefois s'attendre à un moment donné ou à un autre à une remontée des prix entraînant de nouveau de nombreux litiges, qui seront soumis à la CLCV.

J'aimerais à nouveau aborder la question du tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE). Selon les dernières statistiques de la CRE, 65 % des Français sont au TRVE. Ce mécanisme a donc la faveur de la majorité de nos concitoyens car il assure la sécurité et la tranquillité, notamment en matière contractuelle. La CLCV a engagé 18 contentieux depuis 2017, dont la moitié sont pendants. Malgré les nombreux reproches que l'on pourrait adresser à EDF, il faut néanmoins souligner le fait qu'on ne peut les accuser de se livrer à des pratiques commerciales déloyales, ce qui n'est pas le cas de certains autres acteurs. Parmi les 40 % d'utilisateurs qui recherchent des alternatives au TRVE, un quart ne bénéficie pas d'un niveau d'engagement suffisant de la part de leur fournisseur. Ce sont ces 10 % de consommateurs qui sont impliqués dans des litiges. L'absence de discussions à Bruxelles au sujet du TRVE est stupéfiante. La CLCV souhaiterait que ce tarif corresponde au coût complet optimisé d'EDF. Le principe de la contestabilité des tarifs avait un intérêt durant la période transitionnelle qui suivait l'adoption de la loi NOME. Toutefois, ce mécanisme n'est plus adapté à la maturité du secteur et doit être interrompu. Mais, même s'il est parfaitement absurde, il a été prolongé dans le but de mettre

un terme au TRVE. Cette stratégie a occasionné un système que les gens ne comprennent pas et qui suscite un fort ressentiment parmi la population. La CLCV a vainement alerté les acteurs du secteur à maintes reprises au cours de ces dernières années.

#### **Olivier SCHNEID**

**Vous avez souligné que la sécurité et la tranquillité constituaient des avantages du TRVE. Qu'en est-il de la question du niveau de ces tarifs alors que les consommateurs recherchent de plus en plus les tarifs les plus bas ?**

#### **François CARLIER**

Je n'en suis pas certain. Les consommateurs sont également, et peut-être même avant tout, à la recherche d'une sécurité commerciale et contractuelle.

La gestion du parc nucléaire d'EDF pose par ailleurs de sérieuses questions et a largement contribué à la crise de l'énergie. La disponibilité de ce parc a d'ailleurs commencé à diminuer à partir de 2017. EDF souhaiterait proposer un tarif permettant de financer des investissements, en faisant l'hypothèse que les problèmes éventuels de disponibilité seront surmontables. Cette demande n'est pas acceptable. Il est à noter qu'aux États-Unis, le prix de l'électricité d'origine nucléaire est de 30 euros par MWh. Il en est de même en Finlande. Le niveau de prix qui a été négocié entre le Gouvernement et EDF semble sans fondement. Se pose donc la question de l'optimisation et de la bonne gestion du parc nucléaire. EDF semble souhaiter un niveau de prix en indiquant que s'il y a des problèmes de disponibilité, alors ce sera plus cher. En votre qualité de gestionnaire de services publics, vous savez bien que les fermiers dans les secteurs de l'eau et des déchets ne peuvent faire signer des avenants pour augmenter les prix s'ils rencontrent des problèmes d'exploitation. Il convient donc de retrouver un prix optimisé sur des bases plus raisonnables. Par ailleurs, j'insiste sur le fait que la période qui a permis de favoriser l'entrée sur le marché des fournisseurs alternatifs est révolue. Il n'existe plus aucune raison de fixer le TRVE de manière à permettre à l'ensemble de ces 40 acteurs d'être présents sur le marché et de proposer des tarifs plus attractifs qu'EDF. Ce mécanisme est absurde et doit être aboli. Cette décision exigerait de revoir le texte communautaire mais le Gouvernement n'a malheureusement pas abordé ce sujet lors des récentes discussions à Bruxelles.

## Olivier SCHNEID

Une proposition de loi déposée par Philippe BRUN sur le TRVE a été adoptée en avril 2024. Elle élargit le champ d'accès au TRVE en abaissant le seuil d'éligibilité. Au cours de son audition par la Commission d'enquête sénatoriale, Marc BENAYOUN estimait à plusieurs centaines de milliers le nombre de clients susceptibles de bénéficier de cette mesure. Cela pourrait concerner ainsi environ 10 000 communes à travers la France.

Guillaume GILLET, que vous inspire cette proposition de loi qui exclut potentiellement ces 10 000 communes de votre périmètre ?

### Guillaume GILLET

Il faut rappeler qu'EDF et les entreprises locales de distribution (ELD) disposent du monopole de l'offre au TRVE. Il s'agit donc d'une préférence accordée structurellement à ces acteurs. L'augmentation du seuil d'éligibilité au-delà de 36 kVA étend mécaniquement cette position privilégiée. Si nous restons sur le modèle de l'accord, le TRVE sera entièrement exposé au marché à compter de 2026. La seule différence concernera la période de lissage. Les prix du TRVE fluctueront donc moins rapidement que ceux du marché. Cela incitera certains clients à changer d'offres en fonction des fluctuations du marché, ce qui occasionnera des difficultés structurelles. Certains usagers risquent ainsi de ne pas respecter les termes de leur contrat, ce qui engendrera une volatilité préjudiciable aux fournisseurs.

## Olivier SCHNEID



Lorsque j'ai interrogé Marc BENAYOUN avant cette table ronde au sujet de cette proposition de loi, il m'a répondu qu'il s'agissait d'une décision du Gouvernement qu'EDF acceptait.

Julien BARRETEAU, vous soutenez un modèle entièrement déconnecté de ces mécanismes. Quelle est votre position ?

### Julien BARRETEAU

Les TRVE constituent une référence pour tous les acteurs, nous compris, car il existe un risque important à trop s'écarter de ce tarif. La construction du TRVE n'a pas envoyé de signal de long terme. Elle est basée sur des couvertures marché lissées sur 2 ou 3 ans auquel s'ajoute un prix ARENH. Les fournisseurs ne sont pas incités à réaliser des approvisionnements de long terme car leur but consiste à répliquer le TRVE et ainsi à éviter tout écart important qui leur serait préjudiciable. Dans ce système, personne n'a intérêt à se projeter sur le long terme, alors même que les actifs décarbonés comme les énergies renouvelables et le nucléaire exigent des investissements de long terme et de la visibilité sur les prix. Seul un financement de long terme permettra de se passer des subventions de l'État. Nous travaillons sur des mécanismes de PPA, qui restent néanmoins limités et sont difficiles à mettre en œuvre. L'État pourrait se porter garant en dernier recours de contreparties afin de mettre en place un mécanisme de financement de long terme pour les énergies renouvelables.

## Olivier SCHNEID

Dans leur communication, on constate en effet que les fournisseurs alternatifs situent leurs offres par rapport au TRVE, qui sert de prix de référence.

Franck ROUBANOVITCH, vous souhaitez peut-être réagir aux interventions précédentes. Par ailleurs, vous évoquiez précédemment la perspective d'un acheteur unique. Pourriez-vous développer ce point ?

### Franck ROUBANOVITCH

Je me permets de rebondir sur les propos de François CARLIER concernant le TRVE, auxquels je souscris pleinement. A titre personnel, je bénéficie d'une offre au TRVE car c'est tellement plus simple, plus confortable et tellement plus rassurant d'un point de vue contractuel mais au-delà d'une certaine taille, les entreprises et les collectivités ne peuvent plus bénéficier de ce tarif.

Comme l'ont indiqué les trois acheteurs des syndicats d'énergie présents dans la salle, nous sommes dans un contexte marqué par une faible visibilité sur les futurs mécanismes. Toutefois, il est nécessaire de se positionner, au risque de se trouver dans une situation difficile en cas de nouvelle crise énergétique.

Par ailleurs, il est probable que le futur dispositif sera un dispositif post-marché, qui permettra de corriger les forts écarts de prix à la hausse et à la baisse sans enlever les volumes du marché. Dans ce contexte, il me semble que c'est le bon moment pour acheter. Les prix sont actuellement inférieurs au coût de production de 70 euros annoncé par EDF, ce qui est relativement intéressant. Nous connaissons néanmoins la capacité d'EDF à influencer sur le marché à travers certaines annonces. En ce qui concerne le niveau de prix, je souhaiterais rappeler que la CRE a estimé le prix du mégawattheure d'électricité d'origine nucléaire à 60 euros. Bruno LE MAIRE a quant à lui évoqué la valeur de 57 euros.

La solution des PPA est très en vogue. Elle correspond à un engagement environnemental visant à favoriser le déploiement des énergies renouvelables de type solaire ou éolien. Je ne suis pas opposé à ce mécanisme mais constate néanmoins qu'il n'est pas sécurisant pour l'acheteur. Ces énergies étant intermittentes, il sera nécessaire de se couvrir sur le marché aux heures où les énergies renouvelables ne seront pas disponibles et où les prix seront indexés sur le prix du gaz. La signature d'un PPA ne permet donc pas de s'affranchir de l'exposition au prix du gaz. Cette analyse ne sera plus pertinente dans trois ou quatre ans si nous disposons de nombreuses batteries et si les développeurs de PPA sont capables de proposer des produits *baseload*. Ce n'est néanmoins pas le cas aujourd'hui.

Les solutions pour l'avenir sont connues même si le Gouvernement actuel n'a pas souhaité les mettre en œuvre. Elles sont de trois ordres. La première solution est le contrat pour différence (CfD), qui consiste à prélever des revenus à EDF afin de les rétrocéder aux consommateurs lorsque les prix sont trop élevés. Le mécanisme est inverse lorsque les prix sont trop bas. Les membres du CLEEE recherchent la stabilité, qui nous permet de réaliser des budgets, de décarboner et de réinvestir sur le territoire français. Nous sommes donc très favorables aux CfD eurocompatibles. Il faut néanmoins souligner le caractère bicéphale de la Commission européenne. Il existe d'une part un accord entre la direction générale de l'énergie et les États membres et le parlement qui rend possible un CfD en France. D'autre part, la direction générale de la concurrence pourrait demander des contreparties à EDF, dans la mesure où toute mesure de protection d'EDF en période de prix bas pourrait être assimilée à une aide d'État. À ce sujet, je vous invite à écouter ou à lire l'audition devant la Commission d'enquête du Sénat de Pierre JÉRÉMIE, ancien Directeur adjoint du cabinet de Mme PANNIER-RUNACHER. Ce dernier explique qu'à sa connaissance, la France n'a pas posé

la question à la direction générale de la concurrence. Il me semble que les CfD constituent une solution robuste. La seconde solution est celle de l'acheteur unique. On peut être plus ambitieux et considérer qu'il est aberrant d'avoir un marché sous-jacent corrélié au prix du gaz, alors même qu'il est envisagé de sortir le gaz de la production électrique. L'acheteur unique est une solution reconnue par certains économistes. Il s'agit d'un acteur, comme RTE ou la CRE, qui signe des contrats de long terme avec tous les producteurs d'énergie en France à un prix garanti. Le consommateur paie la moyenne pondérée, c'est-à-dire un prix largement fixe, à condition de ne pas supprimer les signaux horaires. Il est en effet important d'inciter les usagers à consommer durant les heures les plus creuses et à limiter leur consommation durant les heures de forte consommation. La troisième solution, la plus complète, est un tarif réglementé de vente pour tous, qui est finalement la solution de l'acheteur unique généralisé. Le CLEEE n'y est absolument pas défavorable à condition, là encore, que les consommateurs soient incités à consommer au bon moment. Tout nous semble possible, il s'agit d'une question de négociations à mener avec la Commission européenne. Le CfD est facile à mettre en place sur le court terme. L'acheteur unique et le TRVE pour tous sont souhaitables mais à plus long terme.

#### Olivier SCHNEID

À la question du rapporteur de la Commission d'enquête sénatoriale : « *Pourquoi ne pas avoir utilisé le contrat pour différence âprement négocié par la France à Bruxelles ?* », Marc BENAYOUN a donné la réponse suivante : « *L'Europe exigerait vraisemblablement une séparation de l'entreprise en plusieurs parties. Nous avons eu cette discussion avec le projet Hercule... l'Union européenne changera peut-être d'avis sur les CfD, mais dans le contexte actuel, nous pensons que cette option n'aurait pas permis à EDF de maintenir son intégrité* ».

Franck ROUBANOVITCH, confirmez-vous le fait que les entreprises et les collectivités sont confrontées à des problématiques identiques en matière d'achat d'énergie ?

#### Franck ROUBANOVITCH

C'est en effet le cas. D'ailleurs le CLEEE et la FNCCR co-pilotent un groupe de travail concernant l'achat d'énergie. Des réunions sont organisées régulièrement, auxquelles participent des acheteurs des entreprises et des collectivités pour évoquer ces problématiques communes.

Je m'associe donc complètement aux revendications des collectivités, qui sont comparables aux entreprises du point de vue de l'achat d'énergie.

Pour revenir sur les propos que vous avez cités, Marc BENAYOUN fait référence au fait qu'en 2021, la Commission européenne avait demandé un découpage d'EDF. Toutefois, le contexte était différent, puisqu'à cette époque le Gouvernement français souhaitait lui-même réorganiser EDF. Aujourd'hui, Pierre JÉRÉMIE souligne que dans d'autres pays, la Commission européenne a demandé certaines contreparties à un acteur dominant. Il ne s'agit pas d'un démantèlement mais de l'obligation de vendre régulièrement les volumes sur les marchés. Je le répète : qui ne tente rien n'a rien. Les enjeux sont tellement importants pour la France qu'il ne faut plus se contenter de demander poliment l'autorisation à la direction générale de la concurrence, qui, du reste, serait peut-être tout à fait disposée à entendre ces demandes. Il me semblerait incongru de ne pas mettre cet accord en place au motif que des contreparties inacceptables pourraient être exigées par Bruxelles. Nous attendons du courage de la part de notre Gouvernement sur ces questions.

**Olivier SCHNEID**

**Guillaume GILLET, quelles contreparties pourraient être demandées par l'Union européenne ?**

**Guillaume GILLET**

Il ne s'agit pas d'un sujet relevant d'Engie. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur la caractérisation de la Commission européenne comme une entité bicéphale. Les directions générales de l'énergie et de la concurrence sont en lien étroit. Le rôle de la première consiste à faire respecter le marché intérieur de l'énergie. La seconde doit veiller au respect de la concurrence et contrôler les aides d'État. Il semblerait que la France n'ait pas tenté de négocier avec cette dernière pour prendre connaissance des contreparties à fournir en cas de basculement vers un contrat pour différence. En Belgique, nous allons prolonger deux réacteurs nucléaires en passant par le CfD, ce qui impose des obligations de liquidité. La discussion est en cours. Cela ne signifie pas que nous militons en faveur du CfD. La directrice générale d'Engie a clairement indiqué qu'il fallait respecter certaines conditions fondamentales pour la mise en œuvre d'un fonctionnement « tout marchand », à savoir une garantie de liquidités sur le marché. En effet, en l'absence de liquidité, il est impossible de

se sourcer, de répliquer de l'offre et de participer au jeu de l'offre pour nos clients. La deuxième condition concerne la mise en place d'un encadrement du système par la CRE. Ces deux garde-fous sont indispensables pour que EDF, en tant que commercialisateur, soit traité comme n'importe quel fournisseur et puisse accéder aux volumes dans des conditions identiques à celles des autres fournisseurs lorsqu'ils achètent à EDF producteur.

**Olivier SCHNEID**

**Franck ROUBANOVITCH indiquait que le PPA n'était pas sécurisant pour l'acheteur. Julien BARRETEAU, vous promouvez ce type de contrat, n'est-ce pas ?**

**Julien BARRETEAU**

En effet, c'est bien le cas. Lors d'une table ronde consacrée aux circuits courts de l'énergie qui s'est tenue ce matin, j'expliquais tout l'intérêt et les difficultés pour les collectivités à effectuer des opérations d'autoconsommation collectives ou des PPA.

Je souhaiterais revenir sur le sujet de la dérégulation du secteur de l'énergie. Cette dérégulation a été engagée depuis environ 30 ans sous l'impulsion de l'Europe. Toutefois, en amont, la production reste en partie régulée. Au milieu, la brique réseaux reste complètement régulée. En aval, la partie fourniture est dérégulée mais demeure construite autour des TRVE. Le système est donc marqué par certaines tensions et il semble impossible de rassembler le tout dans un monopole. Je suis pour ma part très attaché au service public et souhaiterais un système permettant à un opérateur national de fonctionner correctement. Au sein d'Enercoop, nous défendons ainsi une troisième voie entre un tout monopole rigide et un marché entièrement dérégulé. Nous soutenons une transition énergétique locale et citoyenne. La possibilité de proposer des offres locales développe la créativité et permet l'appropriation de l'énergie dans les territoires.

En ce qui concerne les PPA, cet outil nous permet aujourd'hui de réaliser des projections de long terme sur l'approvisionnement et la fourniture des clients mais il n'est pas parfait. Les actifs renouvelables sont intermittents et ne correspondent pas à la consommation du client. Ils ne peuvent donc suffire à eux seuls. Si on pouvait réaliser un jour des PPA basés sur des actifs renouvelables cela constituerait une voie d'amélioration mais nous en sommes encore loin. Par ailleurs, le développement de notre secteur est conditionné par l'existence d'une demande.

Or nous avons constaté que la baisse des prix nuit à l'intérêt des consommateurs pour ce type d'énergie. Dans ces conditions, il est difficile de trouver des clients prêts à s'engager sur le long terme sans pouvoir sortir du contrat.

### **Olivier SCHNEID**

**Guillaume GILLET, je reviens sur la question de la garantie de liquidité sur le marché. Vous posez la question de la disponibilité du parc nucléaire. Lors de la préparation de cette table ronde, Marc BENAYOUN m'a indiqué que nous nous orientons vers un retour vers les meilleures années d'EDF avec un parc nucléaire capable de produire entre 380 et 400 TWh.**

### **Guillaume GILLET**

La mise sur le marché des liquidités concerne le productible nucléaire sur les marchés de gros, en excluant le gré à gré. La disponibilité est un sujet fondamental.

Nous connaissons les contraintes qui pèsent sur la gestion d'un parc de production. Je pense qu'EDF a élaboré un plan d'optimisation de la performance. Je ne suis pas certain que la corrosion sous contrainte relève de l'entretien du parc. Nous avons été confrontés à cette problématique en Belgique. Il faut être humble devant ce genre de technologie et les difficultés à l'exploiter. Il est certainement possible de faire mieux en matière de performance et de disponibilité. Nous estimons qu'il sera possible d'atteindre des valeurs de production comprises entre 320 et 360 TWh.

### **Olivier SCHNEID**

**Le mécanisme permettant de reprendre le contrôle du prix de l'électricité dans un pays qui produit une énergie d'origine nucléaire à hauteur de 75 % n'est donc pas simple à trouver. Je me tourne vers la salle pour entendre des suggestions à ce sujet ou d'autres remarques.**

### **Jean-Marc GEORGES** (de la salle),

Directeur de Régie services énergie

Dans notre territoire, Régie services énergie propose des offres au TRVE ainsi que des offres de marché depuis cinq ans. Environ la moitié des clients sont désormais en offre de marché et nous constatons des différences entre ces clients et les usagers qui restent au tarif réglementé. Les personnes en offre de marché ont plus d'aptitude à comprendre les offres et à manipuler les outils numériques.

*A contrario*, ceux qui ont choisi le TRVE ont souvent plus de difficultés, y compris financières, et moins d'appétence pour ces technologies. En conséquence, un système qui entraînerait une augmentation du prix du TRVE par rapport au prix du marché à certaines périodes défavoriserait les personnes en difficulté.

Je partage par ailleurs ce qui a été dit sur le manque de visibilité sur le marché et les TRVE. Nos entreprises locales d'énergie sont à la fois des producteurs, des gestionnaires du réseau et des commercialisateurs. Nous développons dans tous nos territoires des circuits courts du producteur au consommateur sans intermédiaire, donc sans PPA, sans autoconsommation collective et sans système complexe. Le prix des énergies renouvelables est relativement prévisible dans la mesure où le prix de revient dépend essentiellement de l'investissement. Ce système permettra à terme à nos clients de bénéficier d'une déconnexion par rapport au marché d'une partie du prix de leur offre.

### **Olivier SCHNEID**

**Intervenez-vous hors de votre territoire historique ?**

### **Jean-Marc GEORGES**

Les entreprises locales d'énergie (ELD) n'ont pas le droit de sortir de leur territoire ni pour la distribution, ni pour la fourniture en direct. Les offres de marché en dehors du territoire des ELD ne se font que par des filiales de commercialisation. Nous respectons une déontologie du service public. Nous appartenons tous à des collectivités territoriales ou sommes adossés à des syndicats d'énergie. Nos offres de marché sont toujours effectuées dans l'intérêt du consommateur, particulier ou entreprise.

### **Joëlle GUINOT** (de la salle),

Vice-présidente du Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et responsable locale d'une association de défense des consommateurs

Les tarifs de vente de l'électricité ont enregistré une forte hausse de 50 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> février 2024. Le prix du kWh est de 27 centimes d'euro TTC en heure pleine et 25 centimes d'euro TTC en heure creuse. Cette augmentation a entraîné des répercussions importantes sur le budget des ménages et leur pouvoir d'achat, en particulier pour les foyers se chauffant à l'électricité.

Cette évolution est largement supérieure à l'inflation sur les denrées alimentaires. Le prix du KWh de gaz naturel pour les particuliers est de 9 centimes d'euro TTC, soit le tiers. Ce matin, le PDG d'EDF a indiqué que les usages du gaz doivent être transférés vers l'électricité afin de soutenir la demande d'électricité. Il faisait sans doute référence au développement des voitures électriques et au déploiement des pompes à chaleur en remplacement des chaudières à gaz. La décarbonation représentera ainsi une charge insoutenable pour les ménages, sauf à ce que le prix du TRVE baisse de façon considérable.

**Olivier SCHNEID**

**Nos intervenants souhaitent-ils ajouter quelques mots de conclusion ?**

**Julien BARRETEAU**

J'inviterais les collectivités et leurs groupements d'achat à s'orienter vers une tarification de l'énergie de long terme.

**François CARLIER**

Le chantier du TRVE n'a pas été ouvert. Il faut qu'il le soit au cours de ces prochaines années.

**Guillaume GILLET**

Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit dans la salle, les TRVE n'ont pas protégé pendant la crise. Cette fonction a été assurée par le bouclier tarifaire. Par ailleurs, l'électrification excessive a ses limites. Il existe d'autres solutions notamment dans le secteur du logement.

**Olivier SCHNEID**

*Je vous remercie pour la concision de vos conclusions et je retiens les propositions de Franck ROUBANOVITCH d'un TRV pour tous et d'un dispositif d'acheteur unique pour répondre à la problématique de la reprise en main du prix de l'électricité. Je vous encourage par ailleurs à vous rendre sur le site du Sénat pour prendre connaissance des restitutions des auditions de la Commission d'enquête sénatoriale, qui devrait rendre son rapport avant le 17 juillet 2024.*

*Je vous remercie de votre participation à cette table ronde.*





SERVICES PUBLICS LOCAUX  
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES E-COMMUNICATIONS

# 39<sup>e</sup> Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024

BESANÇON - MICROPOLIS



• Crédits photos : Philippe Barbosa - Métropolis